



**« Groupe d'échanges sur le développement de la coopération internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement »**

*Sous l'égide du Comité National de l'Eau et de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée*

**Compte-rendu  
Réunion du 16 Mars 2011  
14H à 17H - AMF, Paris**

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion (p.j.)
- Restitution de la mission de Jacques Oudin et Pierre-Marie Grondin au Vietnam et point sur les propositions d'actions
- Point sur la mobilisation dans le cadre de la plateforme des acteurs français pour l'eau et l'assainissement en Haïti
- Mobilisation pour le Forum Mondial de l'Eau de Marseille Mars 2012
- Renforcement du 1 % solidarité en France et extension en Europe (voir en p.j. la Note de propositions de M. Oudin)
- Date et lieu de la prochaine réunion

\*\*\*

**1- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2- Restitution de la mission de Jacques Oudin et Pierre-Marie Grondin au Vietnam et point sur les propositions d'actions**

***Vietnam***

M. Oudin a restitué les principaux enseignements de la mission au Vietnam.

Il s'agit maintenant de mieux identifier avec les ONG ce que l'on peut faire en matière de soutien aux initiatives en milieu rural et semi-rural. C'est un pays en développement rapide, la fenêtre y est très étroite pour la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

La réponse aux attentes des vietnamiens est plus du ressort de la coopération bilatérale et multilatérale avec un appui institutionnel des agences de l'eau et un soutien aux entreprises.

M. Oudin confirme que dans un pays en forte croissance, la demande de coopération n'est pas du tout la même que dans un pays en développement. Le Vietnam aspire à avoir accès à des technologies très novatrices.

Il y a une forte attente en matière de formation pour mieux maîtriser ces développements technologiques. Une réunion de travail avec le ministère de l'économie et des finances a eu lieu le 2 mars 2011, son compte-rendu est disponible auprès du secrétariat du groupe d'échanges.

## ***Mali***

A la demande de M. Le Pensec, un point sur le Mali, la situation sécuritaire et l'impact sur les coopérations décentralisées a été fait.

M. Bégorre (Maire de Maxeville), qui développe un programme d'appui sur Gao, souligne que personne n'est actuellement en sécurité, et qu'il y a une vraie déstabilisation. Des solutions pour palier le rapatriement des permanents sont en train d'être trouvées mais tout prend du retard. Il faut continuer à soutenir les projets, en observant scrupuleusement les consignes de sécurité données et en développant les compétences locales pour assurer la mise en œuvre.

Chacun s'est accordé à dire que les collectivités doivent rester motrices des actions de développement en zone sahélienne et continuer à les mener.

### **3- Point sur la mobilisation dans le cadre de la plateforme des acteurs français pour l'eau et l'assainissement en Haïti**

Conformément à ce qui a été décidé suite au séisme, lors de la réunion du groupe d'échanges qui s'est tenue le 22 février 2010, une plateforme d'échanges des acteurs français pour l'eau et l'assainissement en Haïti a été mise en place au mois d'avril 2010. Elle est présidée par M. Jean-Paul Colin et est animée par le pS-Eau.

Elle rassemble des acteurs divers, collectivités locales, associations, ONG de développement, agences de l'eau et syndicats, institutions nationales, organismes de recherche et de formation, entreprises, bureaux d'études et fondations, qui intervenaient déjà en Haïti avant le séisme ou qui s'y sont engagés après.

Son comité de pilotage est composé d'une quinzaine d'organismes représentatifs de cette diversité. Il a pour rôle d'aider le pS-Eau à animer la plateforme, de faire remonter les besoins des acteurs, et de réfléchir aux possibilités d'actions.

Les deux principaux objectifs de cette plateforme, sont, d'une part, d'accompagner, via le pS-Eau et en mobilisant le réseau, les acteurs qui mènent des projets dans le secteur de l'eau en Haïti, et d'encourager les nouveaux partenariats, et d'autre part, d'améliorer la cohérence des actions – à la fois la cohérence des actions françaises entre elles, et la cohérence des actions françaises avec les autres actions conduites sur le terrain, et notamment, avec le cadre sectoriel national, défini par la DINEPA (Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement).

Un site web a été mis en place pour fournir des informations pertinentes sur le secteur – il propose une sélection de documents techniques et stratégiques, présente une cartographie des acteurs français présents sur le territoire haïtien et valorise les actions menées. ([www.pseau.org/haïti](http://www.pseau.org/haïti))

Par ailleurs des réunions d'échanges sont organisées entre les membres de la plateforme, pour créer une dynamique de réseau et partager les expériences. La dernière réunion s'est tenue le 7 mars 2011 sur le thème « L'assainissement en Haïti : quels enjeux, quelles stratégies, quelles pratiques », avec la présence de la DINEPA, qui a présenté ses orientations stratégiques nationales en matière d'assainissement. Le compte-rendu de cette réunion sera prochainement disponible sur le site web de la plateforme et envoyé par e-mail à tous ses membres.

La présence d'une délégation de la DINEPA en France à l'occasion de cette réunion a permis d'avancer sur l'élaboration d'un partenariat entre la plateforme et la DINEPA.

Ce partenariat porterait sur les trois axes suivants :

- AXE 1 : Faire avancer la réflexion sur les politiques et les stratégies nationales pour l'eau et l'assainissement ;
- AXE 2 : Renforcer la gestion de l'information sur le secteur de l'eau et l'assainissement ;
- AXE 3 : Renforcer la coordination et la concertation entre les acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Pour mettre en œuvre ce partenariat, il est envisagé de recruter une personne qui travaillerait auprès de la DINEPA pour mener des activités d'assistance technique et être le relai local de la plateforme.

Une réunion du comité de pilotage de la plateforme devra être tenue prochainement pour discuter de ce partenariat.

\*\*\*

Frédéric Naulet, du GRET, de retour de mission en Haïti a donné quelques éléments de contexte :

- Contrairement à ce que l'on peut percevoir d'ici, la reconstruction avance. Port-au-Prince n'est plus un tas de gravats. Il s'agit cependant plus d'une auto-reconstruction, que d'une reconstruction organisée par les pouvoirs publics.
- Le pic de la crise du choléra est passé, l'épidémie est aujourd'hui en phase de déclin, et l'OMS pense qu'elle va se terminer prochainement.
- Le 2<sup>nd</sup> tour des élections est prévu pour le 20 mars et les résultats suivront sûrement de quelques semaines. Il est craint que les résultats ne provoquent des soulèvements.
- Le groupe Suez vient de remporter un contrat d'assistance opérationnelle (et non pas un contrat d'exploitation) auprès de la DINEPA (et notamment du Centre Technique d'Exploitation de Port-au-Prince et de la région métropolitaine).
- Le projet de création d'une école des métiers de l'eau et de l'assainissement, piloté par Agroparistech en partenariat avec l'OIEau et l'ENGEES associe aussi désormais le GRET. Le volet de formation d'urgence est prévu pour la fin de l'année et l'étude cofinancée par le FASEP doit démarrer prochainement.
- Lors de sa mission en mars, Frédéric Naulet a rencontré Gérald Jean-Baptiste, directeur général de la DINEPA, qui l'a informé avoir demandé à la PEPA (Plateforme eau potable et assainissement, rassemblant les ONG de développement du secteur) de définir un projet de renforcement et de structuration de la PEPA. Cela pourra s'articuler avec l'axe n°3 du partenariat qui est en train de se monter entre la plateforme et la DINEPA.
- Pour information, le GRET a appris qu'il sera possible de passer des conventions directement avec les OREPA, Offices Régionaux de l'Eau Potable et de l'Assainissement, qui viennent d'être créés et assurent la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'AEPA sur leur territoire.
- Les petits financements éparpillés ne sont pas pertinents en Haïti aujourd'hui. Il faut des financements importants, qui portent sur des investissements structurants et pensés à une échelle globale.

Il faut noter que les collectivités locales haïtiennes n'ont pas la maîtrise d'ouvrage de l'eau et de l'assainissement pour l'instant et que cela mettra sûrement plusieurs années à changer. La priorité de la plateforme n'est donc pas d'encourager dans l'immédiat le montage de

nouvelles coopérations décentralisées dans ce secteur, mais de développer quelques projets pilotes illustrant ce qui pourrait être fait en commun en vue de soutenir une demande plus structurée des collectivités. Il est nécessaire de se focaliser sur la mobilisation de l'expertise des membres de la plateforme sur des projets pilotes pour aider la DINEPA à mener des programmes structurants et développer la politique nationale dans le secteur.

Il est proposé que, pour la prochaine réunion, le GRET fasse des propositions /recommandations sur le type d'appui que la plateforme peut apporter dans l'immédiat.

#### **4- Mobilisation pour le Forum Mondial de l'Eau de Marseille Mars 2012, extension du 1 % en Europe et dans le monde.**

Le forum est dans un an. Jacques Pelissard, président de l'AMF, a rappelé ce matin qu'il est nécessaire de mobiliser les acteurs et entre autres les collectivités

Le Congrès des maires en Novembre 2011 sera une étape importante pour les collectivités avant le forum. L'un des sujets de la mobilisation des collectivités est la coopération décentralisée et l'extension du principe du 1 % de solidarité à l'international.

Le processus de préparation régional européen, piloté par l'OIEau, est un processus ouvert et est donc une des voies pour faire avancer la solidarité dans le domaine de l'eau.

Parmi les cibles définies pour le Forum, il y a le renforcement de la coopération européenne vis-à-vis des pays tiers, à différents niveaux : la coopération internationale (coalition), la coopération bilatérale, la coopération décentralisée, avec l'idée de développer des financements innovants. Il y a des pauvres aussi en Europe, qui n'ont pas accès à l'eau et à l'assainissement, il nous faut mettre en avant un acte de solidarité intra-européen.

Jean-Philippe Bayon, expert mis à disposition par le MAEE au Bureau des partenariats innovants du PNUD à Genève depuis le 15 juillet 2011, a exposé la partie de son travail concernant la solidarité.

Lors de l'assemblée générale des Nations Unies, le retard pris vis-à-vis de l'atteinte de l'objectif 7 des OMD, et notamment le 7c sur l'assainissement a été mis en évidence.

Ce retard n'est pas seulement une question financière mais une question de mobilisation notamment des pouvoirs locaux. (80% des décisions à mettre en œuvre pour lutter contre le changement climatique sont à prendre par des pouvoirs locaux).

Le PNUD a décidé de travailler sur un bien essentiel, l'eau, de manière à voir comment casser le clivage nord-sud. Les riches peuvent payer pour les pauvres, au Sud comme au Nord. Ce n'est pas nécessairement au Nord de trouver des solutions pour le Sud. Le défi est d'inventer un mécanisme universel permettant à tous les pays de mettre en œuvre une solidarité active entre riches et pauvres. Ce que la France fait dans le cadre de la loi Oudin et de la coopération décentralisée est intéressant, mais d'autres pays européens développent aussi leurs méthodes. Il s'agit de s'appuyer sur ces différentes initiatives.

Le prélèvement solidaire dans l'ensemble des pays européens aurait un potentiel maximal de 4,8 milliards d'euros.

Dans l'objectif d'obtenir une délibération lors du Forum Mondial de l'Eau, un comité a été mis en place, où siègent des représentants des Etats, des collectivités, des services, pour agréger le plus possible de porteurs de ces initiatives, de décideurs et de professionnels du secteur.

Le président du groupe d'échanges a salué la volonté des Nations Unies d'aller de l'avant sur cette question. Il a souligné que la coopération non étatique, c'est d'abord la diversité, sans uniformisation possible. Cependant, on peut encourager globalement les Etats à adopter des dispositions favorables à l'expression de la solidarité.

L'intention du groupe d'échanges est de faire, lors de l'événement de Lyon les 30 et 31 mai (lancement du processus autorités locales), la promotion de la loi Oudin en France, de s'appuyer sur cette réussite pour enclencher une dynamique en Europe, puis de communiquer sur l'initiative des Nations Unies.

Le ministère de l'Ecologie a rappelé comment s'insérer dans les différents processus de préparation du forum.

Le lien avec le processus ministériel peut se faire facilement par Philippe Lacoste.

Au niveau international, Jean-François Legrand pousse l'idée du renforcement de la coopération décentralisée au sein du processus parlementaire.

Pour le Processus thématique, un groupe de travail, piloté par l'AFD et le pS-Eau, a été constitué sur la question des financements. Pour l'instant il n'y a pas de cible sur les financements innovants, c'est au groupe d'échange de pousser pour que cette cible soit identifiée.

Le Grand Lyon souligne que si la recherche de financements complémentaires est nécessaire, elle n'est pas suffisante. Il faudrait également mettre en avant la réflexion sur les capacités de suivi, les ressources humaines disponibles, nécessaires à la réalisation des projets.

Une conférence dédiée à la mobilisation des collectivités territoriales en vue du Forum Mondial de l'Eau aura lieu lors du forum ISIC des 7-8 juillet. Ce sera une occasion de parler de la loi Oudin et du pacte d'Istanbul.

Une étude sur la faisabilité de l'extension au niveau européen du principe d'affecter 1 % des ressources de l'eau et de l'assainissement à la solidarité est en train d'être effectuée par Béatrice Weinberg au pS-Eau. Toute aide que vous pouvez apporter pour faire avancer cette étude est la bienvenue.

#### **5- Renforcement du 1 % solidarité en France (voir en p.j. la Note de propositions de M. Oudin)**

M. Oudin a rappelé qu'actuellement environ 200 contributeurs sont recensés en France et que 80% des contributions de la coopération décentralisée proviennent de 20 gros financeurs. Le président du groupe d'échanges souhaite que nous mobilisions dès maintenant les petits syndicats et collectivités qui n'ont pas encore été informés.

Un fonds, à l'instar de ce qui a été créé pour le patrimoine, pourrait être créé pour collecter ces petits dons, sur un principe de mutualisation et de transparence vis-à-vis des collectivités, afin qu'elles décident ce qu'elles veulent faire de leurs fonds.

Ce fonds pourrait être géré par la Caisse des dépôts, mais celle-ci ne connaît pas le secteur de l'eau et n'a pas d'opérateur à l'international. L'AFD, qui opère à l'international semble être plus indiquée. Une réunion de tous les opérateurs est envisagée.

Le Congrès des maires de France sera à l'automne l'occasion de faire la promotion, du Forum, de la coopération décentralisée et de la loi Oudin.

L'idée importante de la loi Oudin, son atout considérable, est que dans un pays comme la France, l'idée de solidarité de proximité, citoyenne, est acceptée par une écrasante majorité, même si certaines collectivités territoriales, pour des raisons politiques locales, n'ont pas encore décidé de l'appliquer. Pour les convaincre il faut démultiplier les prises de parole sur ce sujet au niveau des territoires, des départements. Utilisons toute la panoplie des outils dont

nous disposons, le groupe d'échanges, les documents, les sites internet, les mails, les circulaires, etc.

Yves Richard, de la Coalition Eau, a fait ressortir le potentiel encore mobilisable (potentiel loi Oudin estimé à 117 millions si effet de levier maximum sur les délégataires) et l'équilibre de l'utilisation de la loi Thiollière et de la loi Oudin pour mobiliser des fonds sur la solidarité dans le domaine de l'eau. Actuellement 1 euro accordé par la collectivité permet d'en mobiliser 3.

L'ACAD souligne que si nous voulons mobiliser les collectivités territoriales pour Marseille, il faut les remobiliser sur la coopération décentralisée en générale.

La Loi Oudin a aidé de petites collectivités territoriales à entrer en coopération décentralisée.

Il y a de multiples exemples de toutes petites communes qui en mobilisant les fonds des agences et d'autres soutiens, sont arrivées à des budgets intéressants.

La coopération décentralisée est d'abord de l'ordre de la relation humaine. Si la capacité technique pour mettre en œuvre fait défaut, ils font appel à des ONG techniques et de proximité. Il n'y a pas que les grandes villes qui peuvent faire de la coopération décentralisée de qualité.

Pour le Forum à Marseille il faut remobiliser, or si on essaie de mobiliser les collectivités autour d'un fonds de mutualisation, nous n'y arriverons pas.

L'exemple des Agences de l'Eau souligne l'importance de la proximité. Quand les agences collectent des redevances, les fonds récoltés sont utilisés sur le territoire.

Pour l'Agence de l'eau Rhin Meuse, les ONG locales peuvent servir d'appui aux collectivités qui ne peuvent pas agir en direct.

Pour l'AIMF, beaucoup plus de collectivités que ce que l'on croit appliquent la loi Oudin. Par exemple celles qui appartiennent au SEDIF ou au SIAAP. Celles qui, grâce à leur petite contribution sur leur budget général, permettent de faire effet levier et de lever des fonds Oudin auprès des agences qui ne seraient pas levées si elles ne s'engageaient pas elles-mêmes, même avec un petit montant.

Les ONG françaises ne s'opposent pas à un dispositif de mutualisation dans la mesure où elles constatent qu'il faut atteindre une certaine échelle pour mener des actions efficaces.

Cependant le risque de perdre le lien avec les contributeurs (les usagers) est fort. La proximité est ce qui a permis au dispositif du 1% de monter en puissance.

Il y a également un risque de voir les coûts d'administration s'avérer importants voir plus importants que le gain de la mutualisation.

Enfin et surtout, contrairement à l'effet de levier constaté actuellement, avoir un dispositif centralisé risque de renforcer la dynamique de raréfaction des fonds publics bilatéraux.

Les deux dispositifs sont complémentaires, il y a des atouts dans la coopération décentralisée que n'ont pas les dispositifs d'APD et inversement.

Pour M. Oudin, il s'agit de privilégier le lien direct avec les terrains, pour que la volonté du donateur soit respectée. L'organisation qui reçoit l'argent doit rendre compte au donateur.

Et pour éviter les problèmes de frais de fonctionnement exorbitants, il faut confier ce rôle un organisme qui fonctionne déjà bien comme l'AFD par exemple.

Une réflexion sur les outils de mutualisation qui peuvent être mis en place directement dans les pays bénéficiaires de l'aide est également à faire. Dans certains pays, comme le Laos, des dispositifs qui permettent de canaliser les fonds de l'aide extérieure existent déjà.

M. Jean Paul Colin a souligné l'importance de rester local. Si l'idée d'un fonds national paraît séduisante, elle n'est pas en phase avec les souhaits des collectivités territoriales qui veulent très largement garder la maîtrise locale de leurs actions.

Pour le ministère de l'Ecologie, il est fondamental que les différentes options soient étudiées, en lien avec l'AMF et avec les collectifs de collectivités mobilisés à l'internationale, afin qu'elles donnent leur avis sur cette proposition de mutualisation. Ceci étant, la recherche d'une plus grande mobilisation des grandes et moyennes collectivités reste d'actualité.

L'AFD est en train d'étudier la proposition faite, mais elle souligne qu'on ne connaît pas l'enveloppe potentielle que cette collecte de petits fonds représenterait.

Il y a besoin d'une enquête qui permettrait d'estimer la demande et de proposer des alternatives aux collectivités.

Le pS-Eau, avec le concours de l'AMF, de l'AFCCRE, de CGLU, de CUF et de la Coalition Eau, va lancer dès les prochains mois une enquête auprès des collectivités territoriales afin qu'elles donnent leur avis.

Sur la base des résultats de cette étude, une option pourra être prise. Pour l'instant, les modalités et les différentes possibilités de mutualisation on restent ouvertes, sans déjà arrêter l'idée d'un fonds logé à l'AFD.

## **6- Points divers**

La question de la formation et de l'apprentissage a été évoquée. La proposition est de travailler sur des centres de formation aux métiers de l'eau. Il a été signalé qu'il n'y a pas que les écoles qui peuvent permettre de renforcer les capacités. Dans de nombreux pays, ces centres ne fonctionnent pas, parce qu'ils ne sont pas toujours appropriés aux réalités économiques du pays.

Pour l'OIEau, son expérience lui a montré qu'il ne faut pas se focaliser sur des centres de formation mais sur des actions de formation. Il est nécessaire de partir du principe que la formation ne peut pas être ponctuelle.

Un centre, si c'est la solution retenue, ne commence à marcher qu'au bout de 5-7 ans.

2IE, à Ouagadougou, ne fonctionne que parce qu'il est soutenu par des cotisations des Etats. C'est un engagement politique des Etats d'Afrique de l'Ouest, que l'on ne peut pas forcément retrouver partout.

Il faut donc définir des modes d'emploi très précis. Pour ce genre de structure, il faut dès le départ un business plan qui prévoit les conditions de prise d'autonomie progressive à échéance de 5-7 ou 10 ans.

## **7- Date et lieu de la prochaine réunion**

Le mardi 7 juin, 14H30 a été proposé.

Lieu à définir.

A Paris, le 29 mars 2011

Pierre-Marie Grondin

pS-Eau, secrétariat du Groupe d'échanges